

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2006

**Juillet -Décembre**

---

**Agence de Communication et d'Echange sur les Risques Industriels de Bourgogne**  
Adresse : Université de Bourgogne - Bâtiment Mirande -9, allée Alain Savary - BP 47 870 -  
21 078 DIJON CEDEX - téléphone et fax : 03.80.65.77.40  
e-mail : [eric.finot@u-bourgogne.fr](mailto:eric.finot@u-bourgogne.fr), [emmanuelle.comte@u-bourgogne.fr](mailto:emmanuelle.comte@u-bourgogne.fr)

# SOMMAIRE

1.	Fonctionnement de l'ACERIB	2
1.1	Objectifs	2
1.2	Organisation	3
1.3	Périmètre de l'association	4
2.	Information / Visite	4
2.1	Information	4
	Bulletin d'information	4
	Documentation	5
2.2	Visite	5
	Visite de Dijon Céréales Meunerie	5
3	Rapports des réunions de l'ACERIB	5
3.1	Réunions antérieures à la déclaration de l'association	5
3.2	Première assemblée constituante : 31 Mai - mairie de Longvic	6
3.3	Groupes de travail	6
	Réunion du 3 octobre 2006	6
	Réunion du 26 octobre 2006	6
3.4	Assemblée Générale du 8 décembre - mairie de Longvic	7
3.5	Rapports des informations des industriels à l'ACERIB	8
4.	Rapport du Comité Scientifique	9
4.1	Réunion du 15 décembre 2006	9
4.2	Conférence grand public	9
5.	Rapport financier	10
6.	Calendrier	11
6.1	Calendrier 2006	11
6.2	Calendrier prévisionnel 2007	12
7.	Annexes	13
7.1	Parution dans le journal officiel	13
7.2	Membres de l'ACERIB en 2006	14
7.3	Carte des sites SEVESO en Bourgogne	16
7.4	Plaquette d'information	17
7.5	Statuts	18
7.6	Budget 2006	23
7.7	Budget prévisionnel 2007	24
7.8	Articles de Journaux	25

# 1. Fonctionnement de l'ACERIB

## 1.1 Objectifs

L'évolution de la réglementation, suite à l'explosion de l'usine AZF, prévoit la création de Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) autour des installations SEVESO seuil haut, pour permettre à la population d'être mieux informée et d'émettre des observations.

Afin d'aider ces structures dans les diverses actions de communication, et d'instaurer une relation de confiance, de dialogue et de transparence entre l'exploitant, qui a le devoir de communiquer, et la population qui a le droit à l'information, une association : ACERIB, a été créée. Elle est l'intermédiaire entre les diverses parties et assure une cohérence entre les différents messages.

Créée en Juin 2006 (Annexe 1 : parution dans le bulletin officiel), l'association a pour vocation, avec ses moyens propres et les moyens qui lui sont donnés ou mis à disposition de

- Collecter les informations, essentiellement via les CLIC.
- Echanger /discuter au sein de groupes de travail d'ACERIB
- Communiquer ses informations vers la population.

**Les informations doivent être prises** sur le terrain par des moyens très diversifiés : participation à l'ensemble des réunions CLIC, sondages et recensement des demandes population, associations et élus locaux. La collecte de l'information sur le terrain implique que l'association engage un chargé de mission, ayant un minimum de connaissances sur la thématique des risques industriels. Cette information peut être obtenue par ailleurs par **des études / expertises** (environnement, économie...) commandée au comité scientifique de l'ACERIB déjà en activité pour la SEIVA (Structure d'Echange et d'Information sur Valduc).

**L'échange** s'effectuera via divers réseaux : échanges à travers les réunions de groupes de travail ou de comité scientifique, les échanges via des visites ou conférences techniques mais aussi les échanges sur le terrain entre le chargé de mission de l'association et l'industriel. Un soutien administratif peut éventuellement être apporté aux petites communes pour la compréhension de documents (DICRIM, PCS, PPMS...)

Les **informations** sont communiquées aux parties intéressées prioritairement par le site Internet de l'association mais aussi localement suivant le besoin par des bulletins d'informations ou des conférences tout public. L'association est en charge de rédiger les comptes rendus des commissions locales d'informations. L'ACERIB a pour mission d'améliorer les relations industries/presse, en évitant que la communication ne s'effectue qu'en cas d'incident.

Les valeurs auxquelles répondra l'association s'articulent autour des thèmes suivants :

- Confiance mutuelle,
- Esprit de dialogue, d'échange et de communication,
- Vision scientifique pluridisciplinaire,
- Fiabilité et objectivité,
- une vision apolitique et indépendante : le président est issu du collège des personnalités qualifiées.

L'agence sera un lieu de médiation, d'échange entre les diverses parties : population, exploitants, élus, CLIC, associations... (Fig. 1).

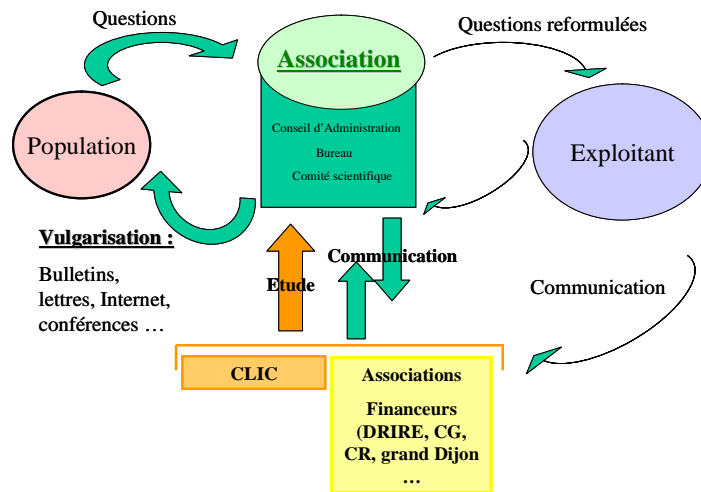


Fig. 1 Echanges autour de l'association

## 1.2 Organisation

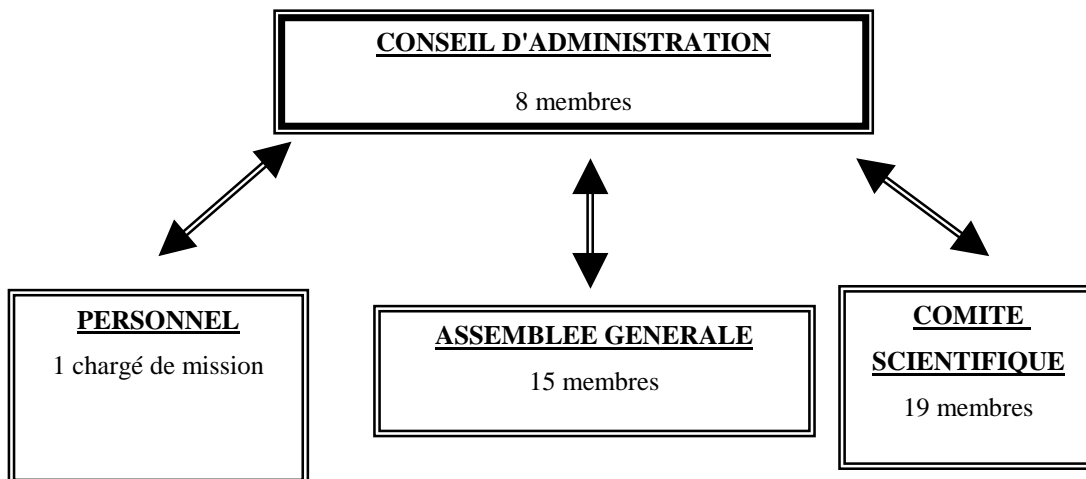


Fig. 2 Organigramme de fonctionnement de l'ACERIB

Les membres de l'association, répertoriés en Annexe 2, sont répartis entre :

- **L'assemblée générale** réunit les 15 membres : parlementaires, conseillers généraux et régionaux, maires concernés, des personnalités qualifiées des milieux scientifiques, médicaux et associatifs, des représentants du monde agricole et les services de l'Etat concernés. La presse y est également représentée.
- Le **conseil d'administration** règle les affaires courantes de l'association et propose les actions.
- **Personnel** : le poste de chargé de missions en mi-temps est assuré à compter du 1 septembre 2006 par Emmanuelle COMTE, de niveau ingénieur.

Le **comité scientifique**, apporte un soutien scientifique aux membres pour le choix de conférenciers, l'élaboration de sujets de stage et le suivi des stagiaires.

### 1.3 Périmètre de l'association

L'ACERIB a débuté ses actions par une phase de test sur la ville de Longvic. Par la suite, elle étendra son périmètre sur d'autres sites SEVOSO de la région Bourgogne et autres sites sensibles à la population. Ci-dessous la répartition des établissements SEVESO en Bourgogne (carte en Annexe 3) :

Tableau 1 Répartition des établissements SEVESO

Dépt	Nbre établissements		Nbre établissements soumis à A
	Seuil Haut ou AS	Seuil Bas	
Côte d'Or	7	4	426
Nièvre	3	2	144
Saône et Loire	6	10	362
Yonne	4	3	320

## 2. Information / Visite

### 2.1 Information

#### Bulletin d'information

Deux projets ont été conduits dans ce cadre :

##### Un bulletin pour la population

Dans le cadre de ses missions, l'ACERIB souhaite publier et informer la population via des bulletins ou lettres. Un projet de bulletin a été réalisé et sera destiné à :

- La population concernée par le PPI des entreprises de Longvic
- Les entreprises SEVESO en Bourgogne et autres sites sensibles
- La DRIRE, les CLIC, la Préfecture...

Environ 5000 exemplaires seront distribués, selon les finances de l'association.

L'objectif de ce bulletin de 6 pages est de présenter à la population la création et les missions de l'association ACERIB ainsi que les risques industriels sur la ville de Longvic : les principaux risques, les sites SEVESO seuil haut, les craintes et appréhensions des habitants...

Le titre du bulletin sera : « *Savoir et Comprendre : les Risques Industriels* ».

Un groupe de travail « Communication » pour la rédaction du bulletin sera créé. Le bulletin sera relu par l'ensemble des personnes concernées et par le Comité scientifique. La publication sera avalisée par le CA.

##### Un bulletin pour faire connaître l'association dans le monde industriel.

Afin de faire connaître l'association aux industriels, une plaquette d'information (Annexe 4) a été distribuée lors de la réunion des UIC (Union des Industries Chimiques) en novembre 2006.



## Documentation

L'ACERIB a entrepris de réunir un fond documentaire (liens Internet, livres, brochures), accessible à tous, concernant la thématique des risques industriels en général. La liste de la documentation pourra alors être consultée par Internet.

## 2.2 Visite

Les visites permettent aux membres de l'ACERIB de pénétrer sur certains sites industriels et d'en comprendre le fonctionnement. A travers ces visites, l'ACERIB se veut un forum d'échanges, de réflexion et de médiation entre le monde industriel et le grand public.

### Visite de Dijon Céréales Meunerie

Mardi 31 novembre, une vingtaine de personnes (scientifiques, élus, représentants du monde associatif, exploitants...) étaient conviées à Dijon par notre association pour une visite commentée du moulin de Dijon Céréales Meunerie, filiale du groupe coopératif Dijon Céréales.

Après avoir expliqué le fonctionnement des installations et les techniques de mouture, le responsable qualité, Eric Patin, et le président du groupe de Dijon Céréales, Roger Raillard, ont décrit les systèmes de management de la qualité dans le moulin et à l'échelle du groupe : « Notre traçabilité va du grain au pain, depuis le champ de l'agriculteur jusqu'à la porte de nos clients boulangers ou industriels de l'agro-alimentaire. Des dizaines d'analyses sont effectuées à chaque étape. Chaque lot de farine qui sort de notre moulin doit recevoir l'aval du laboratoire d'analyse tant pour ces qualités de panification que pour sa qualité sanitaire ».

Une discussion s'est ouverte sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans cette filière blé-farine-pain, mettant en avant toutes les mesures prises par les agriculteurs et la coopérative pour conjuguer qualité des grains et respect de l'environnement.

## 3 Rapports des réunions de l'ACERIB

### 3.1 Réunions antérieures à la déclaration de l'association

Le projet d'association a été présenté dans les 6 mois précédents le montage du projet :

- Janvier 2006 : Réunion à la CCI de Dijon réunissant divers exploitants industriels : CYTEC, Dijon Céréales, Nobel, SYGMAKALON...
- Mars/Avril 2006 : Présentation du projet aux élus : Conseil Régional, Conseil Général, Grand Dijon, mairie de Longvic, Université de Bourgogne...
- Avril 2006 : Rencontre avec les organismes d'état : DRIRE, préfecture...
- Mai 2006 : Rencontre avec les associations : AREB, SEIVA...

Suite à ces diverses rencontres et réunions, *l'avis est favorable* et chacun encourage fortement ce nouveau projet.

### **3.2 Première assemblée constituante : 31 Mai - mairie de Longvic**

Cette première assemblée constituée par les membres fondateurs a permis de déterminer :

➤ *le nom de l'association :*

Le terme Agence est préféré à celui d'association. Les mots Communication et Echange sont choisis afin de répondre aux besoins de la population, des élus, des associations et organismes d'état.

Les mots Risques Industriels explicitent le domaine de compétence de l'association.

Le mot Bourgogne indique enfin le périmètre des actions de l'association.

➤ *les statuts de l'association (Annexe 5) :*

Quelques points du projet de statuts, envoyés aux membres avant la réunion, ont été révisés.

Suite au souhait de la DRIRE de ne pas intégrer l'association, les deux premiers collèges initialement prévus ont été fondus en un seul, réduisant le nombre de collèges à 4.

Le nombre minimum de représentants au Conseil d'Administration sera de 2 membres par collège, avec un maximum de 5. Le CA est composé de 8 membres minimum à 20 membres au maximum.

Le CA sera renouvelé du 1/3 tous les 3 ans (plus de précisions dans le règlement intérieur).

➤ *le périmètre de l'association :*

En accord avec Claude DARCIAUX, il a été décidé que la phase de test de l'association se ferait sur la ville de Longvic, offrant la proximité du siège de l'association et de comporter sur son site 4 entreprises SEVESO seuil haut. La durée de cette phase de test est estimée à 6 mois : soit de Septembre à Février 2007.

➤ *Election du Conseil d'Administration et du bureau (composition donnée en Annexe 2)*

### **3.3 Groupes de travail**

Deux groupes de travail ont été constitués avec comme objectif de recenser les risques déclarés par les exploitants (groupe 1) et ceux perçus par les élus et associatifs (groupe 2). Les conclusions ont permis d'orienter les différents axes de travail de l'ACERIB : bulletin d'information, choix des visites, formulation des demandes pour le comité scientifique...

#### **Réunion du 3 octobre 2006**

Le groupe 1, présidé par Jean-Pierre LARPIN, rassemblait les industriels : CYTEC, Dijon Céréales et les Entrepôts Pétroliers.

L'objectif de cette réunion était de recenser et regrouper les risques déclarés par les exploitants et d'identifier l'attente de ceux-ci en terme de communication. Chaque exploitant a ainsi exposé les activités de l'industrie, les risques associés, le type de communication effectuée, les actions préventives... Dans l'ensemble, même si les industriels ont peu communiqué, ils sont volontaires et souhaitent une meilleure circulation de l'information.

#### **Réunion du 26 octobre 2006**

Le groupe 2, présidé par Gérard NIQUET regroupait les associatifs (Longvic Environnement) et les élus (Claude DARCIAUX...). L'objectif était alors de recenser les risques perçus par la population et ses attentes en terme de communication.

D'après les membres de ce groupe, la population est en attente d'informations, non seulement sur les sites SEVESO mais également sur d'autres sites sensibles. Les quatre principales inquiétudes recensées sont : le patrimoine, les odeurs, les bruits, la santé.

Les élus et associatifs sont demandeurs de plus amples informations lorsqu'un incident se produit mais aussi par rapport aux projets et améliorations des industries.

Pour répondre à la demande des diverses parties, les membres de l'association ont décidé d'éditer un bulletin d'informations, présentant l'association et les risques industriels sur la ville de Longvic.

### 3.4 Assemblée Générale du 8 décembre - mairie de Longvic

Il est rappelé aux membres de l'assemblée l'adresse de l'association :

Université de Bourgogne, 9 allée Alain Savary BP 47870 21078 Dijon CEDEX
--

Le logo de l'association, voté par le CA, est présenté :



Cette fin d'année a permis de dresser un bilan de la reconnaissance locale de l'association :

➤ *Services de l'état : Echo favorable.*

Suite à la circulaire du 26 Avril 2005 d'application du décret n° 2005-82, Des CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) ont commencé à se mettre en place (environ 10 CLIC en Bourgogne). Certaines CLIC rassemblent plusieurs sites, comme TITANITE et NOBEL, les Entrepôts Pétroliers, les Raffineries du Midi et CYTEC.

Mr THOREY (responsable de la division environnement industriel, DRIRE Bourgogne) rappelle que jusqu'ici, la DRIRE sous traitait les comptes-rendus des réunions des CLIC. Cette tâche pourrait être assurée par l'ACERIB en 2007, à la condition que les préfetures soient d'accord. Une dizaine de réunions est prévue en Bourgogne. La DRIRE pourrait financer ce projet à hauteur d'une petite dizaine de k€. (cf finances).

Cet accord pourrait être bénéfique aux 2 parties :

- La DRIRE bénéficierait d'un chargé de mission compétent avec une expérience sur les risques industriels pour la rédaction des comptes rendus à la destination de la préfecture. Ceci permettrait aussi de valoriser les travaux des CLIC en les mettant en ligne sur un site Internet, ce qui facilitera la mise en place d'un réseau d'informations et de données.

- C'est le meilleur moyen pour l'ACERIB de jouer son rôle régional : la collecte des informations sur les sites SEVESO permettrait d'avoir une vision d'ensemble et surtout un contact direct avec l'ensemble des entreprises SEVESO de Bourgogne.

La DRIRE est actuellement le seul financeur de l'ACERIB en 2006. 3k€ ont été versé pour l'organisation du colloque de l'ACERIB.

La préfecture a d'autre part à maintes reprises souligné son soutien à l'ACERIB..

➤ *Conseil Général : Echo favorable.*

L'association est en attente d'un représentant au CA. L'ACERIB est perçue comme une émanation de la SEIVA. Le Conseil Général est déjà le principal soutien de la SEIVA.

➤ *Mairie de Longvic : Echo favorable.*

Claude DARCIAUX soutient et participe activement aux diverses actions de l'association.

➤ *Les Industriels : Echo favorable.*

L'écho est favorable sur la ville de Longvic avec une participation active de l'ensemble des entreprises contactées : Dijon Céréales, CYTEC, Raffinerie du Midi et Entrepôts Pétroliers.

Peu de prospections extérieures ont été réalisées jusqu'alors mais quelques entreprises ( SYGMAKALON, NOBEL ) sont d'ores et déjà très intéressées par une démarche de communication et d'information sur les risques industriels.

Une déception cependant, concernant la Chambre de Commerce

L'écho favorable de la CCI de Dijon nous avait aidé à rencontrer au départ de l'aventure les industriels. D'un point de vue financement, le dossier écrit au départ pour la CCI de Dijon a été ensuite transféré à la CRCI. Cette dernière a **refusé, en revanche, d'allouer une subvention**. Malgré ce refus, Eric FINOT a rencontré le président de la CRCI mi Décembre afin de réexpliquer les missions de l'association et comprendre les raisons de ce refus. Le dossier sera étudié à nouveau et présenté lors d'une prochaine commission début 2007.

➤ *Conseil Régional : En attente*

Nous sommes en attente d'un entretien pour repréciser les objectifs de l'association. Notre dossier a changé de main de Philippe HERVIEUX à Roger MUZARD ;

Claude DARCIAUX précise que les perturbations actuelles au sein du Conseil engendrent des retards au sein des dossiers.

➤ *Grand Dijon : En attente*

Lors des premières entrevues avec Jean-Patrick MASSON, vice Président du Grand Dijon, celui-ci était favorable au projet. Or, à la mi Novembre, il faisait part à Eric FINOT du refus du Grand Dijon d'allouer une subvention pour l'année 2007. Les raisons évoquées sont les suivantes :

- L'association ACERIB n'a pas un an d'existence. Le dossier pourra être revu en juillet.

- L'idée « pollueurs payeurs » prime chez les élus qui pensent que l'aide financière doit venir des Industriels et non du Grand Dijon.

Cette dernière réflexion fait alors débat parmi les membres de l'assemblée. Claude DARCIAUX ne comprend pas la position prise par le Grand Dijon : le Grand Dijon et la Région portent en effet une grande attention sur les problèmes environnementaux et la démocratie participative ; il est donc incohérent de refuser une subvention à l'association. D'autre part, l'ACERIB n'est pas une association environnementale ; elle a pour vocation première d'informer et de communiquer sur les risques. Invoquer l'adage « pollueurs payeurs » n'a donc pas de sens.

Claude DARCIAUX préconise d'envoyer une lettre réexpliquant au Président du Grand Dijon les enjeux et missions de l'ACERIB, pour une meilleure communication et d'information.

L'ensemble des membres présents partage l'incompréhension de Madame DARCIAUX.

Une lettre du président du Grand Dijon a précisé en décembre 2006 que « l'information et la médiation avec les populations constituent effectivement les bases d'un débat serein sur la question des risques industriels. Aussi, la demande de subvention pour l'année 2007 sera examinée dès que le budget primitif sera adopté par notre Conseil de Communauté ».

### **3.5 Rapports des informations des industriels à l'ACERIB**

➤ *Cytec*

A la demande de Claude DARCIAUX, l'entreprise CYTEC nous a expliqué la cause de l'incident du 5 décembre 2006. Un joint usé a engendré une fuite de solvant (pas de fuite sur le fluide thermique calorifugé). Un opérateur apercevant de la fumée a interpellé un autre agent ; Equipés d'extincteurs CO<sub>2</sub>, ils ont éteint sans difficulté les fumerolles. Les pompiers, arrivés par la suite, ont constaté l'incendie éteint. Claude DARCIAUX fait part de ses inquiétudes face à une telle situation. En effet les départs volontaires des agents de l'entreprise (suite à la décision de fermeture du site) ne doivent pas engendrer de déficiences dans les systèmes de sécurité.

Ainsi Madame le Maire de Longvic a écrit au préfet et au directeur de site afin de leur faire part de la problématique.

➤ *Dijon Céréales*

Roger RAILLARD fait part d'un incendie à Villers-les-Pots dans le mois de novembre : un roulement avait alors surchauffé et engendré des fumées mais sans conséquences.

➤ *Transmission de l'information*

La question de la transmission de l'information suite à un incident est posée : L'ACERIB a-t-elle un rôle à jouer ?

JP.THOREY pense que la première information doit venir de l'entreprise, une information rapide juste et compréhensible à la population. L'association pourrait alors aider l'entreprise dans la vulgarisation de l'information.

Cela pourra être effectivement une mission de l'ACERIB mais ce ne sera pas son rôle premier ; cette discussion sera reprise lors de la prochaine assemblée générale

L'ACERIB pourrait aussi améliorer les relations industries/presse. On doit éviter de communiquer uniquement en cas d'incident.

## **4. Rapport du Comité Scientifique**

Le comité scientifique, sous la responsabilité de Michel CARTIER jusqu'au 15 décembre 2006 puis sous la responsabilité de Jean-Claude NIEPCE, apporte un soutien scientifique aux membres pour les campagnes d'analyses de la radioactivité, le choix de conférenciers, l'élaboration de sujets de stage et le suivi des stagiaires.

### **4.1 Réunion du 15 décembre 2006**

Créé par Gérard NIQUET en 2000, le Comité Scientifique s'était alors doté d'un président : Michel CARTIER. Un nouveau président Jean Claude NIEPCE a été élu en déc 2006.

Avant de passer la parole au futur président, il rappelle l'ensemble des missions et actions du CS :

- Soutien scientifique (analyses, relecture de bulletins...)
- Organisation de conférences
- Encadrement de stages

En 2006, le CS a accueilli deux nouveaux membres : Christophe FINOT, maître de conférences à l'université de Bourgogne et Laurent MARKEY, ingénieur de recherche au CNRS à l'UB.

### **4.2 Conférence grand public**

Le 7 Novembre 2006, la SEIVA conjointement avec l'ACERIB a organisé une conférence publique sur le thème : « risques industriels et nucléaires, nos peurs sont elles justifiées ? ».

Environ 80 personnes étaient présentes, ce succès fut d'ailleurs remarqué par Christophe QUINTIN, directeur de la DRIRE Bourgogne.

La première intervenante, Marie-Hélène ELJAMMAL, chercheur à l'IRSN, nous a présenté le baromètre des risques publié par l'IRSN et la perception des risques par la population française.

Il ressort que la confiance sur la communication accordée par la population va pour 60% aux associations, suivi ensuite par les exploitants (40-50%) puis les services de l'état et les CLIS ( 30%), les CLI et les politiques arrivent en dernière positions.

Christophe QUINTIN a poursuivi avec une présentation du panorama industriel en Bourgogne, des inspections de la DRIRE et des missions de réduction des risques à la source par les industriels.

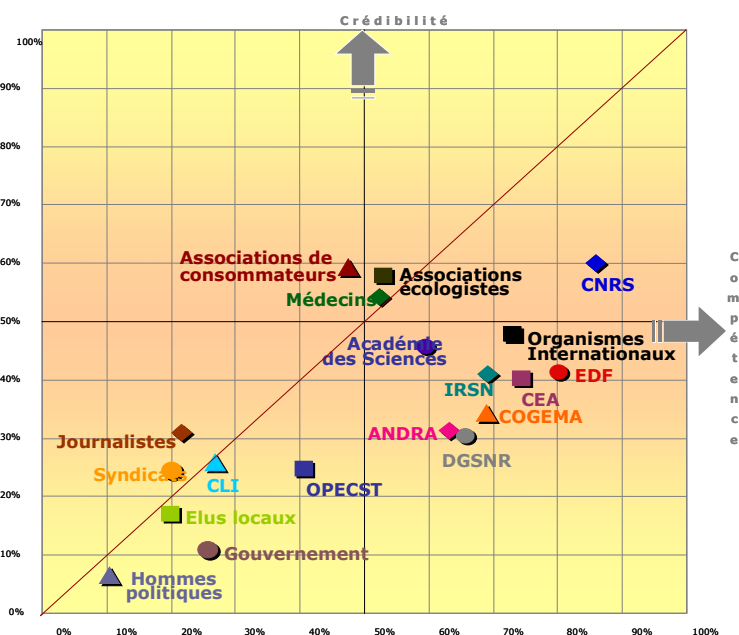


Figure 3 Image des intervenants

## 5. Rapport financier

### *Demandes de subvention 2006 (septembre – décembre)*

Dès sa création, l'association s'est tournée vers l'Etat et les administrations pour obtenir une aide financière afin de démarrer la phase de test sur la ville de Longvic. Suivant les instructions, les demandes ont été envoyées dès le mois de Juillet suivant la répartition ci dessous :

Tableau 2 Répartition des subventions allouées à l'association pour l'année 2006

Organisme	Subvention demandée (en K€)	Subvention accordée (en K€)	Remarques
Conseil Régional	4		
Conseil Général	3		
DRIRE	3	3	
Grand Dijon	3		
CRCI	3		
Université de Bourgogne			Prêt d'un bureau
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	

Malheureusement seule la DRIRE à répondu positivement et a alloué une aide de 3000 € pour la fin d'année, ce qui a permis de payer une partie du salaire de la chargée de mission (en 1/2 temps). Ainsi, en fin d'année 2006, la trésorerie de l'ACERIB est de - 3400 € (détails en annexe 6)

## Demandes de subvention 2007

Les besoins de l'association pour l'année 2007 sont estimés à 31 K€ et pourront être répartis de la manière suivante (budget prévisionnel détaillé en annexe 7) :

Tableau 3 Répartition des subventions allouées à l'association pour l'année 2007

Organisme	Subvention demandée (en K€)	Retour	Observation / remarque
Grand Dijon	6	Refus	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les industriels doivent financer, idée « pollueur payeur »</li> <li>❖ L'association n'a pas un an d'expérience</li> </ul>
Conseil Général	5	En attente	En attente d'une réponse mais d'après le CG, une part de financement doit venir des industriels
Conseil Régional	8	En attente	
DRIRE	10	Positif	
CRCI	2	Refus	Le dossier sera présenté de nouveau à la CRCI
Université Bourgogne	Prêt d'un bureau	Positif	

A l'heure où ce rapport d'activité est rédigé, l'association a reçu une réponse positive du Conseil Général qui alloue une subvention de 5,5 K€. Les industriels ont, d'autre part, donné leurs accords (lors de l'AG du 8 décembre) afin de cotiser pour adhérer à l'association, à hauteur de 500 € par industrie.

## 6. Calendrier

### 6.1 Calendrier 2006

Tableau 4 Calendrier des actions ACERIB 2006

MOIS	DESIGNATION
Mai	31 mai : Assemblée Générale
Juin	29 Juin : Conseil d'Administration
Septembre	4 septembre : Conseil d'Administration
Octobre	3 Octobre : Réunion du 1er groupe de travail
	26 octobre : Réunion du 2 <sup>ème</sup> groupe de travail
	31 octobre : <b>visite</b> de la minoterie Dijon Céréales
Novembre	7 novembre : <b>conférence</b> « risques industriels et nucléaires, nos peurs sont-elles justifiées ? »
	17 novembre : Conseil d'Administration
Décembre	8 décembre : Assemblée Générale

## 6.2 Calendrier prévisionnel 2007

L'année 2007 sera décisive pour l'ACERIB. Elle devra créer un lien, un réseau avec l'ensemble de la Bourgogne et élargir ses membres.

Le président devra réexpliquer les missions de l'association aux collectivités locales : Grand Dijon, au Conseil Régional..

Une convention devra être établie entre la DRIRE et l'ACERIB afin de régulariser la situation et le travail à effectuer.

Enfin, un site Internet d'information et d'échange devra être créé rapidement. Pour ce faire, le groupe de travail « communication » devra se créer et se réunir dans le premier trimestre 2006 en début d'année 2007.

Tableau 5 *Calendrier prévisionnel des actions ACERIB 2007*

MOIS	ACTIVITES
Février	<i>7 février : réunion de groupe de travail : création du site Internet</i>
Mars - Décembre	<i>Extension du périmètre d'action à la Région</i>
Avril	<i>Mise en ligne du site Internet , Réunion du CA</i>
Mai	<i>Visite ,</i>
Juin	<i>Conférence : « déchets industriels et nucléaires », Assemblée Générale</i>
Novembre	<i>Visite, Conseil d'Administration</i>
Décembre	<i>Assemblée Générale</i>

## 7. Annexes

### 7.1 Parution dans le journal officiel

No/Identifiant :

Paru le : **08/07/06**

No d'annonce : **221**

Association : **ACERIB AGENCE DE COMMUNICATION ET D'ECHANGE SUR LES RISQUES INDUSTRIELS DE BOURGOGNE.**

Activité(s) : **Communication**

No de parution : **20060027**

Département (Région) : **21 - Côte-d'Or (BOURGOGNE)**

Sous-préfecture : **Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or.**

Type d'annonce : **Création (déclaration d'association)**

Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **ACERIB AGENCE DE COMMUNICATION ET D'ECHANGE SUR LES RISQUES INDUSTRIELS DE BOURGOGNE.** *Objet* : informer la population concernée par les risques industriels ; aider à l'organisation des réunions de commissions locales d'informations ; conduire les études/expertises par le biais du comité scientifique ; écouter et répondre aux questions et attentes de la population, des exploitants, des élus, des associations ; l'association est une structure tampon et de médiation entre les différents partis. *Siège social* : salle S 22, université de Bourgogne, bâtiment Mirande, 9, allée Alain-Savary, B.P. 47870, 21078 Dijon Cedex. *Date de la déclaration* : 12 juin 2006.

## 7.2 Membres de l'ACERIB en 2006

### *Conseil d'administration*

- ***Collège des personnalités représentant un organisme départemental, régional ou une administration :***  
Claude DARCIAUX, député maire de Longvic.  
Philippe HERVIEU, membre de la commission Emploi développement économique - Economie sociale, solidarité et insertion, Conseil Régional.
- ***Collège des associations de défense de l'environnement ou de consommateur :***  
Patrice VOISIN, Président de l'association Longvic Environnement.  
Francis ROBITAILLE, Président du CLAPEN.
- ***Collège des industriels :***  
Roger RAILLARD, Président entreprise Dijon Céréales.  
Bruno GUILLEMIN, Adjoint au chef de l'entreprise Entrepôts Pétroliers
- ***Collège des personnalités qualifiées :***  
Eric FINOT, Professeur de physique à l'Université de Bourgogne.  
Jean-Claude NIEPCE, Professeur émérite de Chimie à l'Université de Bourgogne.

### *Composition du bureau :*

***Président :*** Eric FINOT  
***Vice-Président :*** Jean Patrick MASSON  
***Trésorier :*** Roger RAILLARD

### *Membres de l'ACERIB en 2006*

- ***Collège des personnalités représentant un organisme départemental, régional ou une administration :***  
Claude DARCIAUX, député maire de Longvic.  
Philippe HERVIEU, membre de la commission Emploi développement économique - Economie sociale, solidarité et insertion, Conseil Régional.
- ***Collège des associations de défense de l'environnement ou de consommateur :***  
Alain CAIGNOL, membre de l'association SEIVA  
Francis ROBITAILLE, Président du CLAPEN.  
Didier RUAULT, représentant de l'association Longvic Environnement  
Patrice VOISIN, Président de l'association Longvic Environnement.  
Jean-Patrick MASSON, Président des associations Alterre Bourgogne et Atmos' air
- ***Collège des industriels :***  
Bruno GUILLEMIN, Adjoint au chef de l'entreprise Entrepôts Pétroliers  
Jacques GUILLOT, Directeur du site Raffinerie du Midi  
Bernard PILLON, responsable patrimoine, Dijon Céréales  
Roger RAILLARD, Président entreprise Dijon Céréales.
- ***Collège des personnalités qualifiées :***  
Eric FINOT, Professeur de physique à l'Université de Bourgogne.  
Robert GUYETANT, Professeur émérite en Ecologie, Université de Savoie  
Jean-Pierre LARPIN, Professeur de Chimie, Responsable du MASTER QESI (Qualité Environnement Sécurité dans l'Industrie), Université de Bourgogne  
Jean-Claude NIEPCE, Professeur émérite de Chimie à l'Université de Bourgogne.  
Gérard NIQUET, Maître de conférences émérite en Physique, Université de Bourgogne

## *Comité scientifique*

Président : Jean-Claude NIEPCE, Professeur émérite de Chimie, Université de Bourgogne

Paul ALIBERT, Maître de conférences en Biologie, Université de Bourgogne

Maurice AMIOT, retraité, Université de Bourgogne

Francis ANDREUX, Professeur de Géologie, Université de Bourgogne

Claire-Hélène BRACHAIS, Maître de conférences en Chimie, Université de Bourgogne

Jean-François BUONCRISTIANI, Maître de conférences en Géologie, Université de Bourgogne

Michel CARTIER, Maître de conférences en Physiologie, Université de Bourgogne

Christophe FINOT, Maître de conférences en Physique, Université de Bourgogne

Michel FROMM, Professeur de Physique-Chimie, Université de Franche-Comté

Bruno LAVOREL, Directeur de recherche CNRS, Université de Bourgogne

Bernadette LEMERY, Directrice Observatoire Régional de Santé (ORS)

Jean LEVEQUE, Maître de conférences en Géologie, Université de Bourgogne

Laurent MARKEY, Ingénieur CNRS, Université de Bourgogne

Fabrice MONNA, Maître de conférences en Géologie, Université de Bourgogne

Jean-Claude NIEPCE, Professeur émérite de Chimie, Université de Bourgogne

Michael RIALLAND, Maître de Conférences en Physiologie, Université de Bourgogne

Michel SAUNIER, Technicien en Biologie, Université de Bourgogne

Elisabeth SCIORA, Maître de conférences en Chimie, Université de Bourgogne

Jean-Pierre SYLVESTRE, Professeur de Sociologie, Université de Bourgogne

### 7.3 Carte des sites SEVESO en Bourgogne

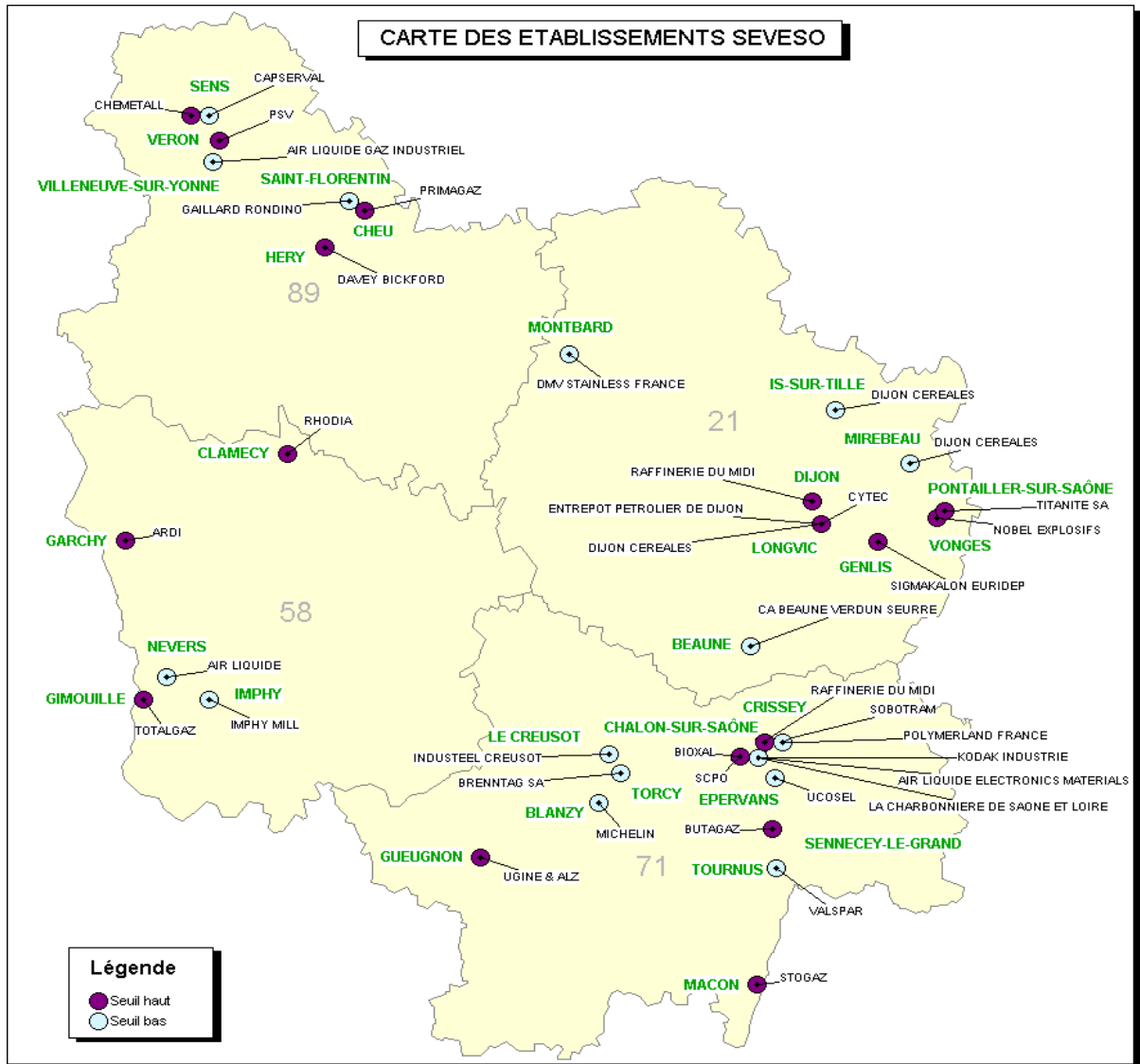


Fig. 4 Carte des sites SEVESO de Bourgogne (source DRIRE)

## 7.4 Plaquette d'information

**Membres :**

**4 collègues :**

- Des personnalités représentant un organisme départemental, régional ou une administration
- Des associations de défense de l'environnement ou de consommateurs
- Des industriels exploitants
- Des personnalités qualifiées

**Partenaires :**

**Nouvelle Association**

**ACERIB**  
Agence de Communication et d'Echange sur les Risques Industriels de Bourgogne

Agence  
Communication  
Echange  
Risques  
Industriels  
Bourgogne

**Créée en Juin 2006**

Adresse : Université de Bourgogne - bât. Mirande - 9 allée Alain Savary - BP 47870, 21078 Dijon Cedex  
Téléphone : 03 80 65 77 40 - e-mail : emmanuelle.coume@u-bourgogne.fr

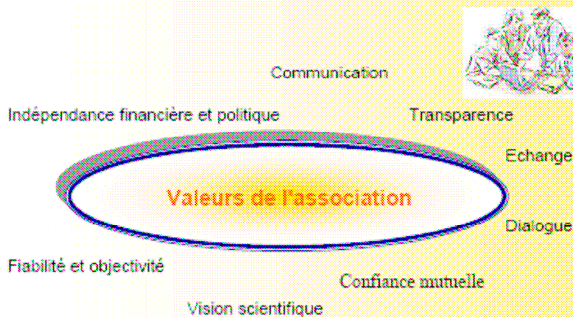


### Contexte réglementaire :

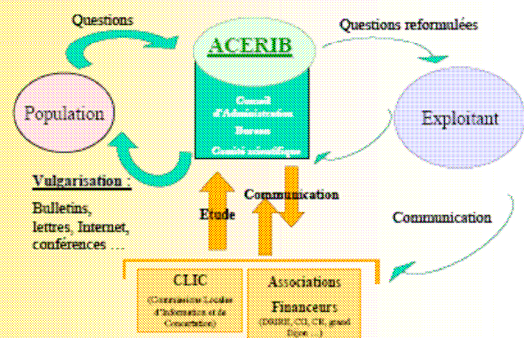
#### **Un besoin d'échange et de communication**

Directive européenne de février 99 : **SEVESO 2** : les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde

Directive renforcée par la **loi du 30 Juillet 2003** (information du public intensifiée, mise en place des PPRT, indemnisation...)



### **Un modèle de communication basé sur l'échange**



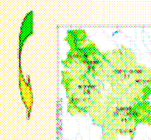
### Périmètre d'action :

- Première phase de travail consacrée à la zone industrielle de la ville de **Longvic et ses sites SEVESO**
- Deuxième phase : **périmètre élargi à la Côte d'Or** (février 2007)
- Troisième phase : **périmètre élargi à la Bourgogne**



### Objectifs :

- **Inform** les populations concernées par les risques industriels, en terme d'économie, de sécurité, d'environnement... via des bulletins, des conférences, un site Internet...
- **Conduire des études / expertises** par le biais d'un comité scientifique.
- Etre une **structure « tampon », d'échange et de médiation** entre la population, l'exploitant et les diverses parties intéressées
- Connaître **l'image de l'entreprise par la population**



## 7.5 Statuts

L'évolution de la réglementation sur les entreprises SEVESO, la volonté d'informer et d'échanger avec la population, ont incité la création d'une nouvelle association : ACERIB

### **Titre I – Forme – Objet – Dénomination – Siège – Durée**

#### **Article 1 : Dénomination, forme et objet de l'association**

Il est formé entre les soussignés et les personnes morales qui adhéreront aux présents statuts, une association, déclarée sans buts lucratifs et qui est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le décret du 16 Août 1901 et par les présents statuts. Elle sera désignée par la suite sous le terme « Association ».

#### **L'association a pour dénomination : Agence de Communication et d'Echange sur les Risques Industriels de Bourgogne, dont le sigle est « ACERIB ».**

L'évolution de la réglementation, suite à l'explosion de l'usine AZF, prévoit la création de Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) autour des installations SEVESO seuil haut, pour permettre à la population d'être mieux informé et d'émettre des observations.

Afin d'aider ces structures dans les diverses actions de communication, et d'instaurer une relation de confiance, de dialogue et de transparence entre l'exploitant, qui a le devoir de communiquer, et la population qui a le droit à l'information, une association : ACERIB, a été créée. Elle est l'intermédiaire entre les diverses parties et assure une cohérence entre les différents messages.

L'association a pour vocation, avec ses moyens propres et les moyens qui lui sont données ou mis à disposition de :

- **Inform**er les populations (bulletins, lettres, Internet...) concernés par les risques industriels, à la demande d'associations, de commissions locales, des financeurs...
- Aider à l'**organisation des réunions** des commissions locales d'informations (convocations, mise en place, comptes-rendus)
- **Conduire des études / expertises** (environnement, sociologie...) par le biais du comité scientifique (déjà en activité pour la SEIVA)
- **Ecouter et répondre** individuellement aux questions et attentes de la population, des exploitants, des élus, des associations... (Téléphone, mails, courriers...). Etre une structure « tampon » et de médiation entre la population et l'exploitant
- **Aider les communes** dans l'élaboration des divers documents (DICRIM, PCS, PPMS...)

L'association dispose de compétences techniques, administratives et financières.

L'association disposera, au minimum, d'un personnel salarié pour remplir ses missions.

#### **Article 2 : Siège**

Le siège de l'Association est fixé à Dijon, à l'université de Bourgogne, bâtiment Mirande.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du Conseil d'Administration.

#### **Article 3 : Durée**

L'Association ACERIB est créée pour une durée indéterminée.

### **Titre II – Composition de l'Association**

#### **Article 4 : Les membres de l'Association.**

L'Association est la personne morale de droit privé constituée par les personnes physiques ou morales de droit public ou privé qui, en raison de leur compétence, de leur activité ou de leur représentativité, sont concernées ou susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de l'association et qui ont adhéré aux présents statuts.

Elle se compose :

de membres adhérents qui sont répartis en 5 collèges

de membres associés ou d'honneur

Les 4 collèges dans lesquels sont répartis les membres adhérents sont :

- Le collège des personnalités représentant, un organisme départemental, régional ou une administration ou une collectivité territoriale ou un établissement public,
- Le collège des associations de défense de l'environnement ou de consommateur, représenté par son président ou toute personne qu'il désigne, et un représentant de comité de quartier,
- Le collège des industriels,
- Le collège des personnes qualifiées.

Les membres du dernier collège seront désignés par le CA, après avis du comité scientifique.

Seuls les membres adhérents, ou représentants des membres adhérents, peuvent participer aux votes avec voix délibératives au sein de l'Association.

La liste détaillée des membres de chaque collège sera définie dans le Règlement Intérieur.

Collège des personnes qualifiées, experts :

Ce groupe est composé de personnalités choisies es qualités pour une durée de 3 ans. Celles-ci seront choisies par le responsable du comité scientifique et le conseil d'administration parmi les personnes agissant pour l'environnement et la sécurité industrielle dans la région, entre autre.

La nomination est proposée par le conseil d'administration à la dernière assemblée Générale avant la fin du mandat.

La proposition du Conseil d'Administration est adoptée par l'Assemblée Générale si le vote favorable obtient la majorité absolue des présents.

Pour ce vote, le quorum des deux tiers doit être réalisé.

#### **Article 4.2 : Les membres associés**

En plus des membres actifs répartis en 5 groupes, il existe des membres d'honneur et des membres associés qui n'ont pas de voix délibérative.

La qualité de membres d'honneur est donnée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration à d'anciens membres ayant cessé leur fonction pour marquer le service rendu à la structure.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale peut désigner des personnalités morales ou physiques comme membres associés.

La proposition est adoptée si le vote favorable obtient la majorité absolue des présents.

Pour ce vote, le quorum du deux tiers des membres doit être réalisé.

La qualité de membre associé, comme celle de membre d'honneur permet *d'assister à toutes les réunions, participer aux débats mais ne confère pas le droit de vote dans les réunions de la structure.*

#### **Article 4.3 : Démission – Radiation – Perte de la qualité de membre**

La qualité de membre ou associé de l'association se perd :

- par décès,
- par dissolution ou cessation d'activité,
- par démission adressé par lettre au président en exercice,
- par la perte de la qualité de représentant mandaté,
- par radiation prononcée par le conseil d'Administration.

La radiation peut-être prononcée par le Conseil d'Administration pour non respect des statuts ou du règlement intérieur. Tout membre n'ayant pas assisté à au moins 3 Conseil d'Administration de façon consécutive sera considéré comme démissionnaire.

Le membre concerné peut-être remplacé par un nouveau membre exerçant la même activité, le même mandat ou la même fonction, ou ayant la même compétence.

#### **Article 5 : Comité Scientifique**

L'association peut s'entourer des conseils d'un comité scientifique.

Emanation de l'ACERIB, le comité Scientifique a notamment pour objectifs :

- de conseiller l'ACERIB dans ses expertises et de favoriser les démarches scientifiques, l'encadrement de stagiaires

- de promouvoir conférences et débats et plus largement d'aider au développement des réflexions et échanges
- d'être une instance de conseil pour les actions et publications

Il est composé de membres choisis pour leurs compétences par le Conseil d'Administration de l'ACERIB. La participation des membres est bénévole. Ils s'expriment à titre personnel et ne représentent pas l'organisme auquel ils appartiennent ou ont appartenu.

Le nombre des membres du comité Scientifique est limité à 15 personnes.

La durée du mandat est fixée à 6 ans. Les mandats sont renouvelables.

Les membres participants aux travaux du Comité Scientifique, même à titre occasionnel, sont astreints à la confidentialité sur la tenue et le contenu des débats.

Les conclusions sont portées à la connaissance du président de l'ACERIB aux fins de diffusion.

Les modalités de fonctionnement du Comité non précisées par les présents statuts peuvent être défini dans un règlement intérieur propre au comité scientifique et élaboré par lui. Ce règlement est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration de l'ACERIB.

Le président de l'ACERIB est invité à assister à toutes les réunions du Comité Scientifique et de son bureau éventuel. L'ordre du jour est alors déterminé par accord entre le président de l'ACERIB et le président du Comité Scientifique.

### Titre III – Dispositions financières et patrimoniales

#### **Article 6 : Ressources**

Les ressources de l'Association se composent notamment :

- des subventions accordées par l'Etat et les collectivités locales
- des apports en nature ou en espèces dus à l'initiative privée,
- et de manière générale, de toutes les autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

#### **Article 7 : Réserve de trésorerie**

Afin, d'une part, de couvrir les engagements qu'elle supporte dans le cadre de son activité, et, d'autre part, d'assurer sa pérennité, l'Association a la faculté de constituer une réserve de trésorerie dont l'objet spécifique est de faire face à tout en partie des obligations qu'elle peut souscrire, quelle qu'en soit la nature ; les modalités de cette réserve sont fixées par le Conseil d'Administration de l'Association.

La réserve de trésorerie comprend notamment les capitaux provenant des économies réalisées sur le budget annuel.

#### **Article 8 : Dépenses**

Les dépenses occasionnées par l'achat et la mise en place d'équipements seront prises en charge par l'Association ou certains de ces membres.

Dans ce dernier cas, les matériels achetés peuvent rester la propriété de leurs acquéreurs ou être cédés, à titre onéreux ou gratuit, à l'Association.

Les dépenses de fonctionnement de l'Association sont notamment couvertes par les ressources définies à l'article 6 et par la réserve de trésorerie.

#### **Article 9 : Budget**

Il est tenu au jour le jour une comptabilité de toutes les opérations par recettes et dépenses, et faisant apparaître annuellement un compte de résultat et de bilan.

Il est justifié chaque année, auprès des autorités administratives compétentes, de l'emploi des fonds provenant de toutes subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Ces missions sont assurées par un trésorier (ou un représentant tel que le chargé de mission) nommé par le Conseil d'Administration.

#### **Article 10 : Responsabilités des membres de l'Association**

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun des membres ou des administrateurs puissent être personnellement responsables de ces engagements, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions du Code de commerce relatives au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

#### **Titre IV – Administration et fonctionnement**

##### **Article 11 : Assemblée Générale**

L'assemblée générale se compose de l'ensemble des membres de l'association.

L'assemblée générale est appelée à délibérer notamment sur :

- les actes dépassant l'administration courante,
- l'approbation du rapport d'activité, des comptes de fin d'exercice et du budget,
- l'élection des membres du Conseil d'Administration et le remplacement des administrateurs sortants,
- les questions portées à l'ordre du jour par le président, après avis du CA et sur celles qui auraient été posées par les membres de l'AG huit jours au moins avant la date de la réunion.

Elle se réunit au moins une fois par an pour l'approbation des comptes et chaque fois qu'elle est convoquée par le président ou sur la demande du tiers au moins de ses membres.

L'Assemblée Générale peut délibérer quel que soit le nombre de membres adhérents présents ou mandatés. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées par les membres présents ou représentés. En cas de partage, le vote du Président est prépondérant.

Enfin, l'Assemblée Générale est convoquée par le président, après avis du CA.

##### *Assemblée Générale extraordinaire*

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire, suivant les formalités prévues ci-dessus.

L'AG extraordinaire sera convoquée pour la modification des statuts ou la dissolution de l'association.

##### **Article 12 : Conseil d'Administration**

###### *Article 12.1 : CA*

Lors de sa première réunion, l'Assemblée Générale désignera (selon les modalités précisées dans le règlement intérieur) les membres qui composeront le Conseil d'Administration. Le nombre de membre sera au minimum de 5 personnes (1 membre par collège) et au maximum de 24 personnes (sachant que le collège des experts (groupe 5) et celui des membres représentant un organisme départemental, régional ou une administration (groupe 2) sera limité à 3 membres). Aucun collège ne pourra avoir plus de 6 représentants.

Le Conseil d'Administration se réunira et élit en son sein les membres du bureau, soit :

- le Président de l'association,
- le Vice-président,
- le trésorier,

Le Président sera élu parmi le collège des experts (collège 4).

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 1fois/an, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres. Chaque membre du Conseil d'Administration dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix dont disposent les membres ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut inviter toutes personnes qu'il juge utile d'associer à ses travaux, notamment des membres associés, ces personnes siègent alors avec une voix consultative et ne participent pas aux votes.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil d'administration peut procéder à des nominations, à titre provisoire, jusqu'au prochain renouvellement.

Les administrateurs cessent de faire partie du conseil d'administration s'ils démissionnent de leurs fonctions.

A l'échéance du mandat d'un administrateur, animateur d'une commission permanente, ou après la démission d'un administrateur, le conseil d'administration propose un nouvel administrateur.

Tout membre du conseil qui, sans excuses, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Le CA est révisable tous les ans par moitié sur chaque collègue, à la tenue de l'AG annuelle. Ces membres sont rééligibles. Au 1<sup>er</sup> renouvellement, les sortants sont désignés par tirage au sort.

Nul ne peut faire parti du conseil s'il est mineur.

#### *Article 12.2 : le bureau*

Le bureau est constitué du président, du trésorier et du vice président. Le mode de désignation de ces personnalités est indiqué à l'article 12.1.

Le rôle du bureau est de gérer au quotidien l'association et faire appliquer les décisions du CA en respect des mandats de l'AG.

### **Titre V – Règlement intérieur – Dissolution - Fusion**

#### **Article 13 : Règlement Intérieur**

Un règlement intérieur, approuvé par le conseil d'administration, déterminera les détails de l'exécution des présents statuts.

Le conseil d'administration sera seul habilité à procéder à sa modification.

#### **Article 14 : Dissolution - Fusion**

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés.

#### **Article 15 : Contestations**

Le tribunal compétent pour toute action concernant l'association est celui dont dépend son siège social.

#### **Article 16 : Règlement Intérieur**

Un règlement intérieur, approuvé par le conseil d'administration, déterminera les détails de l'exécution des présents statuts.

Le conseil d'administration sera seul habilité à procéder à sa modification.

## 7.6 Budget 2006

La trésorerie de fin d'année 2006 était d'environ **- 3800 €**

Tableau 6 Répartition des dépenses / recettes 2006

<b>DEPENSES</b>	<b>au 31 Décembre (en k€)</b>
Salaires	3000
Charges sociales	3800
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6800</b>
<b>RECETTES</b>	<b>au 31 Décembre</b>
DRIRE	3000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3000</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>- 3800</b>

## 7.7 Budget prévisionnel 2007

Tableau 7 Budget prévisionnel 2007

ACERIB - Budget prévisionnel 2007			
Travail de l'ingénieur évalué à 50%			
Dépenses (€ TTC)			
<b>Bulletins d'information</b>		<b>Fonctionnement du bureau</b>	
Mise en page, impression	4000	Téléphone	300
Diffusion (affranchissement)	2000	Achat de documentation	300
Internet	100	Fournitures, affranchissement	400
<b>TOTAL</b>	<b>6100</b>	Frais bancaires, assurance, ménage	400
		<b>TOTAL</b>	<b>1400</b>
<b>réunion, colloque, visites...</b>		<b>Stage</b>	
Organisation d'un colloque	1000	Etude	1000
Organisation d'une visite	1000	<b>TOTAL</b>	<b>1000</b>
Compte-rendu de 10 réunions CLIC (déplacements..)	500		
<b>TOTAL</b>	<b>2500</b>	<b>TOTAL DEPENSES 2007</b>	<b>31000</b>
<b>Salaires (charges comprises)</b>			
CDD mi temps	20000		
<b>TOTAL</b>	<b>20000</b>		
<b>Recettes (€ TTC)</b>			
DRIRE	10000		
Conseil Général de Côte d'Or	5000		
Conseil Régional	8000		
Grand Dijon	6000		
CRCI	2000		
<b>TOTAL RECETTES 2007</b>	<b>31000</b>		

## 7.8 Articles de Journaux

MISE EN PLACE OFFICIELLE LE 31 MAI DE L'ACERIB

# Une nouvelle association sur les risques industriels est née

Une association sur les risques industriels vient de voir le jour. Cette association, l'ACERIB (Agence de communication et d'échange sur les risques industriels en Bourgogne), a été officiellement mise en place le 31 mai à la mairie de Longvic par Claude Darciaux, député maire, qui a rappelé que « la thématique des risques industriels était une préoccupation nationale ». La ville de Longvic est particulièrement concernée puisqu'elle compte quatre entreprises classées Seveso seuil haut (entrepôts pétro-

liers, Cytex, Dijon Céréales). Cette association, née de l'initiative d'Eric Finot, président de la Seiva (structure d'échange et d'information sur Valduc), se veut un lieu de médiation, d'échanges et de communication. Elle entend répondre aux attentes des exploitants, services de l'Etat, élus, population. « Dans un souci de transparence et de crédibilité », cette agence sera soutenue dans ses actions par le conseil scientifique de l'Université de Bourgogne. L'association débute ses travaux au mois de septembre,

pour une phase de test de six mois, sur la ville de Longvic avec constitution de groupes de travail afin de cibler les attentes et besoins des divers partis. Par la suite, l'association pourrait étendre son périmètre à l'ensemble de la région.

Les membres se sont répartis en quatre collèges. Pour le collège des personnalités représentant une collectivité territoriale ou un établissement public : Claude Darciaux, maire de Longvic, et Philippe Hervieu, du conseil régional ; pour le collège des associations de

défense de l'environnement ou de consommateur : Patrice Voisin, de l'association Longvic environnement, et Francis Robitaille du Clapen ; pour le collège des industriels : Roger Raillard président de Dijon Céréales, et Christelle Demeusy de l'entreprise Cytex ; pour le collège des experts : Eric Finot, professeur, et Jean-Claude Niepce, professeur émérite à l'université de Bourgogne.

Par ailleurs, Eric Finot a été élu président de l'association et Roger Raillard, trésorier.

CONFÉRENCE CE SOIR À DIJON

# Risques industriels : Nos peurs sont-elles justifiées ?

La peur n'évite pas le danger, dit l'adage. A la peur, Christophe Quintin préfère la vigilance. D'où le soutien de l'appareil d'Etat à des structures comme la SEIVA qui suit l'activité du CEA Valduc ou à la toute nouvelle Agence de communication et d'échange sur les risques industriels en Bourgogne ou ACERIB. « Ils doivent servir de poil à gratter. C'est le but de cette soirée, faire connaître l'ACERIB », détaille le directeur régional de la DRIRE. « Il est intéressant d'avoir une structure régionale d'un bon niveau scientifique qui puisse échanger. Cela nécessite que

les partenaires, les élus, les associations, les médias se mobilisent ».

L'autre intérêt du rendez-vous sera de montrer le rôle de la DRIRE. « Nous allons expliquer ce qu'est une étude de danger, quels sont les objectifs de notre administration, présenter les comités locaux d'information et de concertation (CLIC) qui doivent voir le jour autour des installations classées Seveso seuil haut, évoquer nos inspections et expliquer en quoi consiste les plans de prévention des risques technologiques », précise Christophe Quintin.

« Le principe de base, c'est

que l'industriel est responsable. Il faut donc diminuer les risques à la source et il est aidé, en cela, par la DRIRE. Il nous faut trouver l'équilibre, entre le coût et le risque, tout en sachant que certains risques ne peuvent être acceptés », explique le directeur de la DRIRE.

« En fonction des risques résiduels, de la proximité des habitations, soit l'Etat exproprie les demeures situées trop près du danger, soit des recommandations spécifiques sont faites – pièce sans vitrage dans laquelle on peut se mettre à l'abri –, soit le droit de délaissement entre en jeu, permettant de demander à la collectivité de racheter son bien », poursuit-il.

## Des contrôles proches de ceux du nucléaire

Quant à la DRIRE, dans ce nouveau paysage, elle évolue. « Notre métier se modifie. Il tend à se rapprocher de ce que l'on fait dans le nucléaire avec ce que l'on nomme les systèmes de gestion de la sécurité (SGS). Il s'agit d'un ensemble de documents qui permet de s'assurer que les dispositions nécessaires pour as-

surer la sécurité d'un site sont bien prises : qu'il soit question des règles pour la maintenance du matériel, de la qualité du matériel de sécurité, du risque de mélange de matériels incompatibles dans les phases d'exploitation. Le risque zéro n'existe pas. C'est pour cela que l'on inspecte les SGS. Nous sommes un peu comme si un gendarme qui vous arrête vous faisait repasser le permis de conduire simplement pour voir si vous êtes un bon conducteur ».

D'où de nouvelles inspections inopinées dont les raffineries du Midi, à Longvic, ont été les premières victimes. « C'était une première. Nous avons prévenu. Dès l'an prochain, nous allons généraliser ce type de contrôles »...

Francis ZIEGELMYER

Conférence gratuite et publique, ce soir, amphithéâtre Drouot, 36, rue Chabot-Charny à Dijon.

Ils sont classés Seveso seuil haut. – Plusieurs établissements sont classés Seveso seuil haut en Côte-d'Or : Entrepôts pétroliers de Dijon ; Raffinerie du Midi à Longvic ; Cytex à Longvic ; Dijon Céréales à Longvic ; Sigmakolon Euridep à Genlis ; Titanite SA à Pontailler-sur-Saône ; Nobel Explosif à Pontailler-sur-Saône.

## Première pour l'ACERIB

C'est une nouvelle association, l'Agence de communication et d'échange sur les risques industriels en Bourgogne ou ACERIB, née sous le signe de la Structure d'échange et d'information sur Valduc (SEIVA), qui organise ce soir une conférence gratuite et publique sur le thème « Risques industriels et nucléaires, nos peurs sont-elles justifiées ? » avec, pour intervenants, Marie-Hélène El Jammal, chercheur à l'IRSN et Christophe Quintin, directeur de la DRIRE Bourgogne. La soirée débutera par une présentation de la perception des risques par la population française et sera suivie par un panorama des risques industriels.